



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
-ÉRAIFT-**

**Directives des études doctorales à l'ÉRAIFT**

**Année académique 2017-2018**

**I. CHOIX DU THEME DE RECHERCHE ET CARACTERE DE LA THESE A L'ÉRAIFT**

Le choix de promoteur et co-promoteur de thèse relève du doctorant, et ce choix doit être entériné par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR). L'un des promoteurs de la thèse doit être titulaire de chaire à l'ÉRAIFT.

Comme pour toute thèse de doctorat, le *sujet doit être original* et apporter une *contribution réelle à l'avancement des Sciences*.

Les caractéristiques spécifiques d'une thèse de doctorat à l'ÉRAIFT sont :

- ✚ La thèse de doctorat doit être cohérente avec les stratégies intellectuelles de l'ÉRAIFT et *apporter une contribution réelle à l'approche systémique et participative du développement*.
- ✚ Dans cet esprit, elle se doit *d'apporter une contribution à la recherche*, dans les domaines de l'aménagement, de la gestion et du développement intégrés et dans *une meilleure prise en compte du rôle des populations* dans de telles stratégies.
- ✚ Le sujet de thèse constitue une réflexion et apporte une solution à un *problème complexe de développement*.
- ✚ Il convient de signaler que peu de travaux de recherche ont été consacrés à l'appréhension systémique du développement. Par conséquent, il convient que toute thèse, proposée à l'ÉRAIFT, contribue à l'avancement des sciences dans ces nouveaux champs de connaissances et dans la nouvelle approche poursuivie.
- ✚ L'*approche systémique* est la *base conceptuelle et pédagogique* de l'École. De ce fait, elle constitue le « *fil conducteur* » de tout travail de recherche à l'ÉRAIFT.

## II. DOSSIER ADMINISTRATIF DU CANDIDAT

Le dossier de candidature à la formation doctorale à l'ERAIFT comprend globalement les éléments suivants :

- ✚ Un formulaire de demande d'admission (à obtenir à l'Ecole sur simple demande).
- ✚ Une lettre de motivation adressée à la Direction de l'Ecole faisant état d'entreprendre sa formation doctorale à l'ERAIFT. Cette lettre doit être *manuscrite* et écrite en deux langues (français et anglais).
- ✚ Une copie certifiée conforme des relevés de notes universitaires obtenues et des diplômes.
- ✚ Un diplôme de Mastère 2 ou de DEA/DES/DESS obtenu avec au moins la mention « *distinction* », c'est-à-dire au moins 70 % ainsi que les divers relevés de notes obtenus lors de 2 premiers cycles universitaires.
- ✚ Un protocole de recherche détaillé (suivant la logique scientifique), comprenant dans les annexes les prévisions budgétaires, le chronogramme d'activités et le cadre logique.
- ✚ Des lettres d'acceptation de promoteur et/ou co-promoteur de thèse ; *l'un des membres doit être titulaire d'une chaire à l'ERAIFT.*
- ✚ Un curriculum vitae détaillé et actualisé, reprenant clairement les publications internationales réalisées au cours de 5 dernières années ainsi que la participation aux conférences scientifiques internationales.
- ✚ Faire preuve des moyens financiers suffisants pour entreprendre ses études (bourses d'études ou moyens personnels) ou établir un *plan de financement* de ses recherches.
- ✚ Des diverses attestations habituellement demandées (attestation de naissance, de nationalité, d'aptitude physique, de bonne vie et mœurs ou casier judiciaire, etc.).

## III. INSCRIPTION AU RÔLE

- ✚ L'inscription au doctorat est régie par le **Conseil Académique et de la Recherche (CAR)** qui se réunit au moins une fois au cours d'une année académique.
- ✚ Au moment de son inscription au rôle, le candidat doit avoir *moins de 40 ans d'âge.*
- ✚ Une fois que l'apprenant est admis à l'ERAIFT, il doit confirmer son inscription en apportant les *pièces originales de son dossier*, et en payant les différents frais y afférents.
- ✚ La formalité d'inscription est fondamentale et *se renouvelle chaque année académique.*
- ✚ Un apprenant qui n'est pas officiellement inscrit au rôle, ne peut être admis à suivre les Séminaires de formation doctorale, ou une quelconque activité scientifique organisée par l'Ecole.

- ✚ L'inscription au rôle, la participation aux Séminaires de formation doctorale, les rapports d'activités, les productions scientifiques du candidat ainsi que son appréciation par son comité de thèse constituent le *dossier de scolarité* du candidat.
- ✚ Avant d'être admis à la soutenance publique d'une dissertation doctorale, le CAR contrôle le *dossier de scolarité* du candidat avant d'examiner son *parcours scientifique*.
- ✚ Seuls les candidats ***en règle avec leur scolarité et ayant produit au moins deux publications scientifiques dans les revues internationales*** durant leurs thèses seront admissibles à cette épreuve de soutenance publique, après un avis motivé de leurs promoteurs.
- ✚ Avant la soutenance, la thèse est d'abord soumise à une ***pré-évaluation*** par au moins deux Rapporteurs indépendants désignés par le CAR. Lorsque les avis de ces examinateurs sont favorables, la thèse est admise d'abord à la ***soutenance privée***, et finalement intervient la ***soutenance publique*** dans le cas de l'appréciation positive de la thèse à la soutenance privée.
- ✚ Une thèse de doctorat à l'ERAIFT dure au ***minimum 3 ans et au maximum 5 ans*** à partir de la première inscription au rôle.
- ✚ Les divers frais administratifs à payer pour la thèse sont fixés par l'Ecole. Il s'agit essentiellement des ***frais d'inscription au rôle, du minerval, d'encadrement et frais de soutenance de la thèse***. Ces frais sont précisés par les Services Administratifs de l'Ecole.

#### IV. DEPOT DU DOSSIER

Les dossiers de candidatures, accompagnés de toutes les pièces justificatives, doivent parvenir à l'ERAIFT, soit par envoi enregistré (*DHL, EMS, FEDEX, TNT, etc.*) et par courriel à l'adresse :

- ✚ **Monsieur le Directeur de l'ERAIFT**
- ✚ UNIVERSITE DE KINSHASA
- ✚ B.P. 15.373, Kinshasa
- ✚ Email : [info@eraift-rdc.org](mailto:info@eraift-rdc.org) ou [valimunz2005@yahoo.fr](mailto:valimunz2005@yahoo.fr)
- ✚ Tél. : +243(0)971435901/0810939983 ou +243(0)97260761/0814261188.
- ✚ République Démocratique du Congo

**Fait à Kinshasa, le 15/10/2017.**

**Le Secrétariat Académique et à la Recherche**